

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 12.06.2018	Heure	Numéro 18.164	Département(s) DFFI
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Commission École obligatoire		Lié à (facultatif, cf. art. 241 OGC) : ad 18.006
Titre : Pour une attribution plus égalitaire des mesures d'aide ordinaire à l'école obligatoire		
Contenu : Le Conseil d'État est prié de produire un état des lieux de l'attribution des mesures d'aide ordinaire à l'école obligatoire et d'étudier, en s'inspirant par exemple du modèle fribourgeois, la possibilité de gérer directement, au sein du service de l'enseignement obligatoire, les mesures d'aide ordinaire, selon des critères transparents et valables pour l'ensemble des cercles scolaires, la répartition du financement entre État et communes restant identique à celle qui prévaut actuellement.		
Développement (obligatoire) : L'attribution des mesures d'aide ordinaire dépend actuellement des centres scolaires qui affichent des cultures diverses en la matière. Certains centres scolaires sont plus parcimonieux que d'autres et appliquent des critères différents ou de manière plus ou moins stricte. De plus, un cercle scolaire peut être soumis à des pressions de la part des autorités communales, le coût des mesures d'aide ordinaire étant assumé à 55% par les communes. De manière à assurer une meilleure sinon une parfaite égalité de traitement entre centres scolaires, il est proposé que la gestion du financement des mesures d'aide ordinaire soit confiée à l'État, l'économie réalisée par les uns profitant ainsi à tous.		
Demande d'urgence : NON		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Jean-Claude Guyot, président de la commission		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :